



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_99
ADRESSAGE – DENOMINATION DE VOIES - IMPASSE DE LA JONQUIERE, IMPASSE
DE L'ENTREPOT ET IMPASSE DES MUSICIENS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....27
Pouvoir(s) :7
Votants :.....34

Conseillers présents :LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlene, GOURMEL Jacques,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle,
MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine,
MASSE Stéphane a donné pouvoir à JOUANNEAU-FERRON Laëtitia,
RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie,
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

Conseiller excusé n'ayant pas donné de pouvoir : Alain MARTIN

Conseillers absents : BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance : BOUDET Marie-Christine

DELIBERATION N°DCM2024_99
Adressage – Dénomination de voies - Impasse de la Jonquière, Impasse de l'Entrepôt et Impasse des musiciens

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Toute adresse doit être composée d'une localisation GPS, d'un numéro, d'un type et d'un nom de voie ou d'un nom de lieu-dit ;

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Il sera également nécessaire d'acter par un arrêté municipal la numérotation des différents immeubles.

Cette délibération de modifier les impasses situées au niveau de la rue des Fontaines sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe :

Pour le 2 impasse des Fontaines, il est proposé de nommer l'impasse « Impasse de la Jonquière » et d'attribuer le numéro 1 à la seule habitation s'y trouvant dans le but d'éviter les risques d'erreur entre «rue » et « impasse » des Fontaines

Pour le 1 / 1T / 1T / 1Q rue des Fontaines, il est proposé de nommer la petite impasse située en face de la mairie « Impasse de l'Entrepôt » et de disposer de la numérotation 1, 2, 4 et 6 (numéros attribués dans le sens de la circulation).

Pour le 2 rue des Fontaines, il est proposé de nommer l'impasse « Impasse des musiciens » et de disposer de la numérotation 2 pour la mairie / France Services, 4 pour la salle de l'Entrepôt, 6 pour l'atelier des services techniques LHA et 1 pour l'école de musique.

Pour information, le 2 rue des Fontaines existe toujours et concerne les bâtiments situés à l'arrière de l'impasse des musiciens. Le 2 est attribué au multi-accueil / RAM / PIJ / service jeunesse et le 2bis est attribué à l'espace de l'amitié.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-30, L. 2212-1 et L. 2213-28,

Considérant l'avis du Bureau Municipal,
Considérant l'avis de la réunion de délégation de l'Urbanisme et Aménagement du territoire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la dénomination suivante pour les impasses situées au niveau de la rue des Fontaines :
 - o **Impasse de la Jonquière, Châteauneuf-sur-Sarthe,**
 - o **Impasse de l'Entrepôt, Châteauneuf-sur-Sarthe,**
 - o **Impasse des musiciens, Châteauneuf-sur-Sarthe,**
- De dire que Madame la Maire procédera à la numérotation des habitations desservies par cette impasse.

DELIBERATION N°DCM2024_99

**ADRESSAGE – DENOMINATION DE VOIES - IMPASSE DE
L'ENTREPOT ET IMPASSE DES MUSICIENS**

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à la majorité de 33 Voix Pour, 1 Voix Contre et 0 Abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 18 octobre 2024



**Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou**

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 octobre 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 18 octobre 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

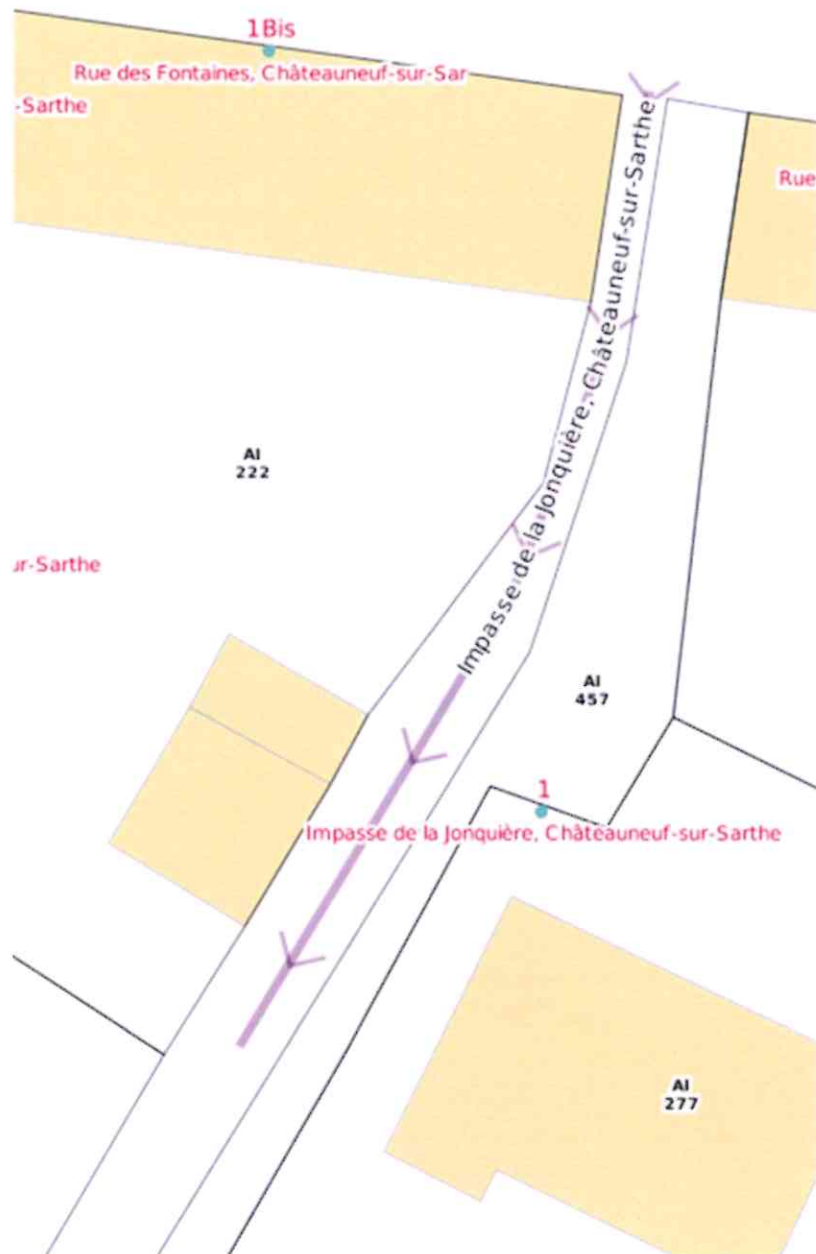


Conseil municipal du 15 octobre 2024

Annexe à la délibération

Adressage – Dénomination de voies

Impasse de la Jonquière, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe



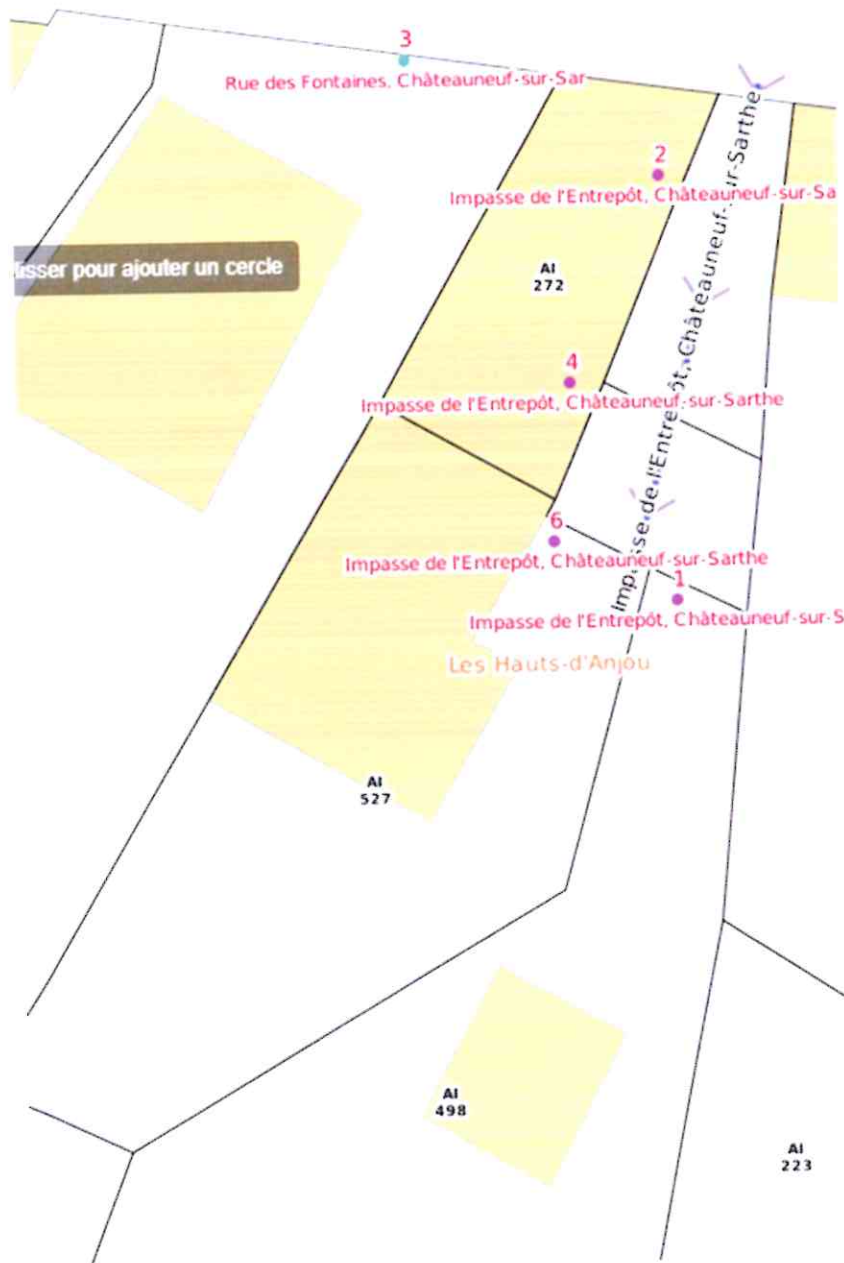


Conseil municipal du 15 octobre 2024

Annexe à la délibération

Adressage – Dénomination de voies

Impasse de l'Entrepôt, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe





Conseil municipal du 15 octobre 2024

Annexe à la délibération

Adressage – Dénomination de voies

Impasse des musiciens, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe



Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le



ID : 049-200084903-20241018-DCM2024_99-DE